

Le travail partagé

M. John Roberts, ministre de l'Emploi et de l'Immigration déclarait, le 24 mai dernier, que le Programme de travail partagé, qui a été lancé en décembre 1981, a permis d'éviter le licenciement de milliers de travailleurs canadiens. En vertu de ce programme, qui doit se poursuivre jusqu'en 1985, les participants voient leur semaine de travail réduite et touchent leur rémunération habituelle pour les jours ouvrables et reçoivent des prestations d'assurance-chômage pour les jours d'inactivité. Ce programme a été jumelé au Programme national de formation qui permet aux employés d'accroître leurs compétences dans des établissements d'enseignement postsecondaire ou en milieu de travail.



M. John Roberts

En 1982, de nouveaux accords de travail partagé ont été signés par 202 037 travailleurs. En 1983, le nombre de participants était tombé à 89 525 du fait de la reprise économique.

Les employeurs peuvent économiser sur les indemnités de départ versées au moment du licenciement et sur la formation de nouveaux employés lorsque la production reprend son cours normal. Le revenu des travailleurs diminue pendant la période de travail partagé, mais de nombreux emplois sont conservés. La productivité s'accroît puisque l'effectif, déjà bien formé, demeure en place et a déjà fait ses preuves. Certains employeurs et travailleurs utilisent leur temps libre pour essayer de nouvelles méthodes de production ou acquérir de nouvelles compétences.

Il est difficile, pour l'instant, d'évaluer le fardeau social du chômage. Une enquête a cependant révélé que le chômage semblait bouleverser davantage la vie des travailleurs que ne le fait le travail partagé. Les problè-

mes de santé sont plus fréquents chez les chômeurs et les habitudes des participants au Programme de travail partagé ne sont pas modifiées de façon aussi importante que celles des chômeurs.

Étant donné que le travail partagé vise à combattre le chômage cyclique, la demande a tendance à diminuer à la faveur de la reprise économique. Il est particulièrement intéressant pour les employeurs et les travailleurs spécialisés ainsi que pour les sec-

teurs d'activité où la production repose essentiellement sur le travail d'équipe. Le programme donne aux entreprises l'occasion de reprendre leur souffle pendant que de nouvelles techniques de mise en marché ou de nouveaux produits sont mis à l'essai.

L'évaluation du programme a permis de découvrir que le recours au travail partagé n'avait eu que très peu d'influence sur le concept de la semaine de travail et sur la valeur du travail.

Les sables bitumineux : un nouvel essor

L'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta connaît un nouvel essor, après plusieurs années de tâtonnements et de stagnation du prix du pétrole. Les compagnies pétrolières ont amorcé plusieurs tentatives afin d'extraire le pétrole brut lourd des sables et des roches souterraines dont il provient. Parmi ces dernières, figurent Imperial Oil, Amoco Canada Petroleum, Pétro-Canada et Syncrude, un consortium de huit compagnies.

Le gouvernement albertain avait prédit que la production du pétrole extrait des sables bitumineux allait friser les 170 000 barils par jour en 1983, pour grimper à 300 000 en 1988. Les efforts portent déjà fruit.

Syncrude a choisi d'investir afin de porter sa production quotidienne à 130 000 barils, alors que la production actuelle est de 109 000 barils. Elle examine les possibilités de dépasser les 200 000 barils.

Plusieurs projets ont été annoncés en 1982, notamment celui de Pétro-Canada qui prévoit produire 7 000 barils par jour. Selon l'un des dirigeants de la Commission albertaine de la conservation des ressources énergétiques, tous les projets pourront porter la production à 200 000 barils de pétrole par jour.

Ce nouveau bond qui a fait augmenter considérablement les exportations canadiennes de pétrole, en raison surtout des expéditions de pétrole brut lourd, a été provoqué par des mesures gouvernementales, le progrès technologique et une baisse des réserves du pétrole ordinaire. De plus, la nature même du pétrole brut lourd convient très bien à la fabrication de l'asphalte, un matériau très en demande en ce moment aux États-Unis, par suite de la décision du président Reagan de réparer les routes et les ponts.

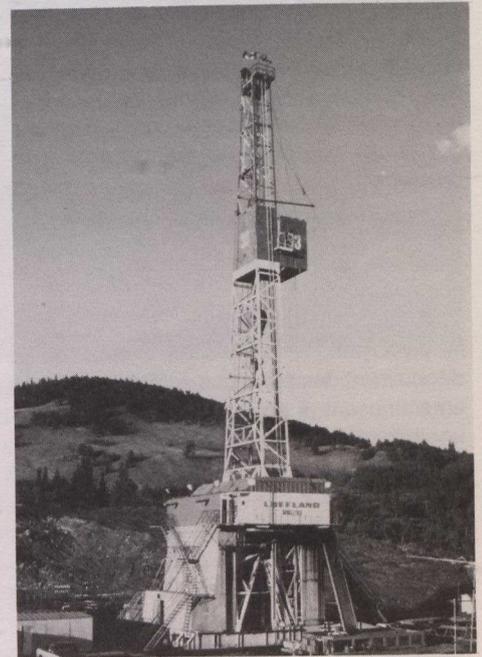
Un autre facteur est sans conteste l'éten due des ressources. On estime que les sables bitumineux renferment plus d'un milliard de barils de pétrole, ce qui rend presque négligeables les réserves du Proche-Orient. Ce fait est réconfortant pour l'Alberta en particulier, car ses réserves de pétrole

ordinaire diminuent de plus en plus. On estime d'ailleurs à un milliard le nombre de barils de pétrole ordinaire pour l'an 2007.

Dans la plupart des nouvelles exploitations, le pétrole est extrait des puits traditionnels selon un procédé d'injection de vapeur. Seules les compagnies Syncrude et Suncor ont recours à des techniques qui s'apparentent à celles par lesquelles on obtient le charbon.

Les autres compagnies continuent à étudier la technique minière. Pétro-Canada indiquait récemment qu'elle envisageait la possibilité de construire une usine pouvant produire de 50 000 à 70 000 barils de pétrole par jour.

Par leur décision d'exploiter les sables bitumineux de l'Alberta, les compagnies témoignent d'un changement d'attitude. De plus, on compte sur les progrès technologiques pour rentabiliser l'exploitation des sables bitumineux.



Les compagnies pétrolières ont amorcé plusieurs tentatives afin d'extraire le pétrole brut lourd des sables bitumineux de l'Alberta.